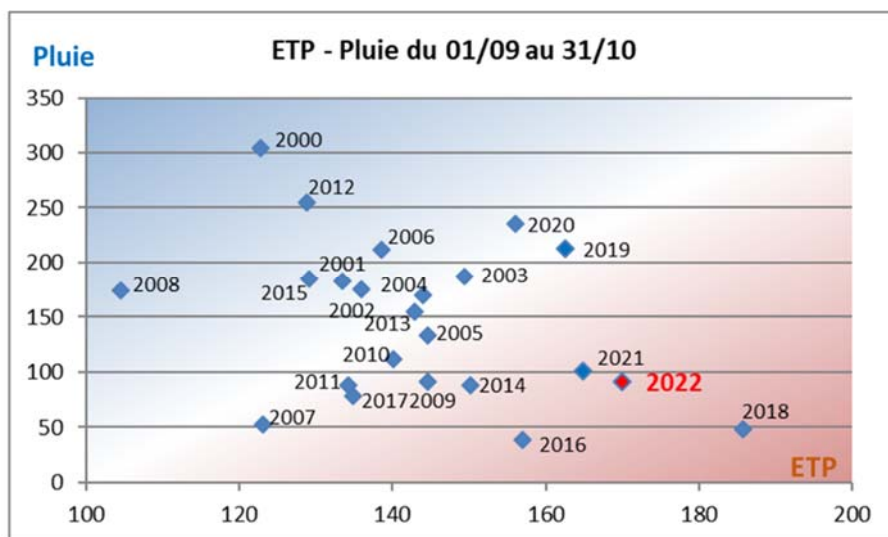


### Résumé de la semaine :

- Météo :
- Situation des nappes au 08/11 : remplissages soumis plus que jamais aux précipitations
- Energie : prenez le temps de bien analyser les offres

### Météo : Bilan de l'automne

Dans la continuité du printemps et de l'été dernier, l'automne 2022 se distingue là aussi par sa climatologie parmi les plus sévères des 21 dernières années. 170 mm de demande climatique pour seulement 91 mm de précipitations en moyenne. Seule 2018 était plus intense en termes de déficit hydrique sur cette période. Depuis le 1<sup>er</sup> avril le cumul de précipitations sur le territoire est compris entre 230 et 250 mm (les orages d'août interfèrent) ce qui donne seulement 33 mm/mois ! Espérons que la fin d'automne et le début de l'hiver inversent la tendance. Pas moins de 80-90 mm sont encore nécessaires pour saturer les sols argileux sur la totalité du profil...



### Etat des indicateurs de nappe secteurs Lay et Vendée au 08/11/2022

Sans réelle surprise, les indicateurs de nappe du Sud Vendée sont à des niveaux relativement bas pour la saison et malgré les précipitations des 15 derniers jours. Si les pluies ont été assez efficaces sur les eaux de surface en ce qui concerne les cours d'eau Vendéens, les effets sont bien moindres pour les eaux souterraines (nappe du DOGGER en bordure de Marais Poitevin et nappe du SOCLE pour la partie bocage). Il faut dans un premier temps que les sols retrouvent leur capacité au champ, ce qui est loin d'être le cas pour la grande majorité des territoires.

Pour rappel, la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars correspond aux 151 jours pendant lesquels il est potentiellement permis de remplir les ouvrages de stockages hivernaux, sous réserve que les milieux aquatiques témoignent de niveaux satisfaisants. Pour toutes les unités de gestion de nappe, chaque indicateur piézométrique dispose donc de seuils de gestion (en bleu dans les graphiques ci-dessous) en dessous desquels il n'est pas possible de prélever pour remplir les ouvrages. Ces seuils évoluent graduellement au cours des 5 mois « Hivernaux » différemment selon les indicateurs.

Ci-dessous, les graphiques pour chaque unité de gestion sur les secteurs Lay et Vendée nappe. En « **rouge** » la côte piézométrique pour l'année 2022/2023 avec en complément des seuils de gestion les valeurs remarquables historiques (médiane, mini, maxi et centiles 90%).

### Commentaires/analyse :

Pour le bassin du Lay aucun des indicateurs officiels n'est assez satisfaisant pour débiter les remplissages.

Le piézomètre de St Benoist sur Mer amorce une remontée depuis seulement 7 jours mais il reste encore **40 cm à gagner** pour atteindre le seuil de 2.4 m NGF.

Pour Luçon, la situation est bien plus compliquée car **il manque 152 cm** avant de pouvoir atteindre le seuil réglementaire.

Pour le bassin de la Vendée, 2 indicateurs sur trois sont à ce jour au-dessus des seuils de remplissage

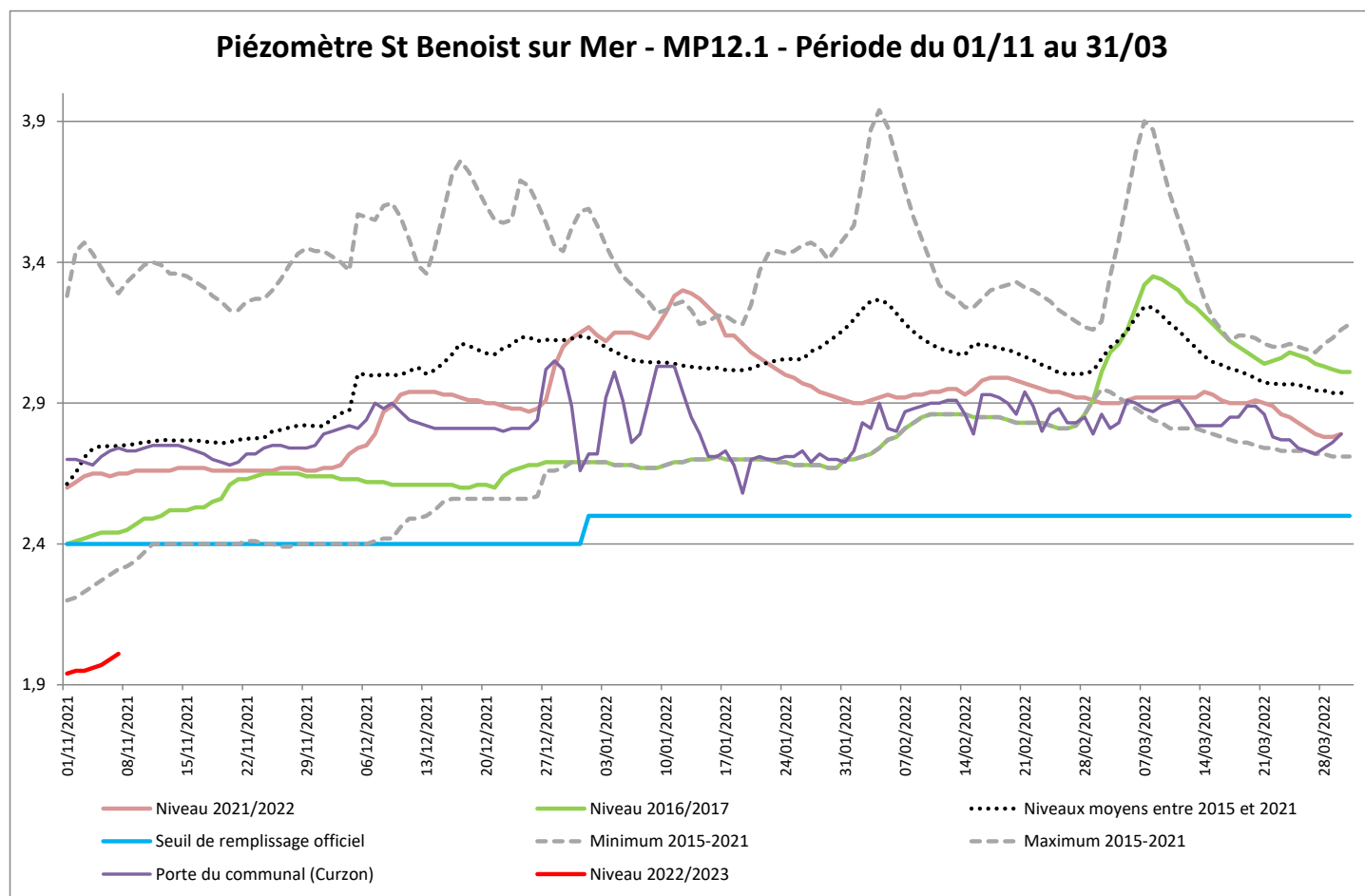
Doix : 28-30 cm au-dessus du seuil depuis le 01/11

Le Langon : 3 cm seulement au-dessus du seuil de remplissage

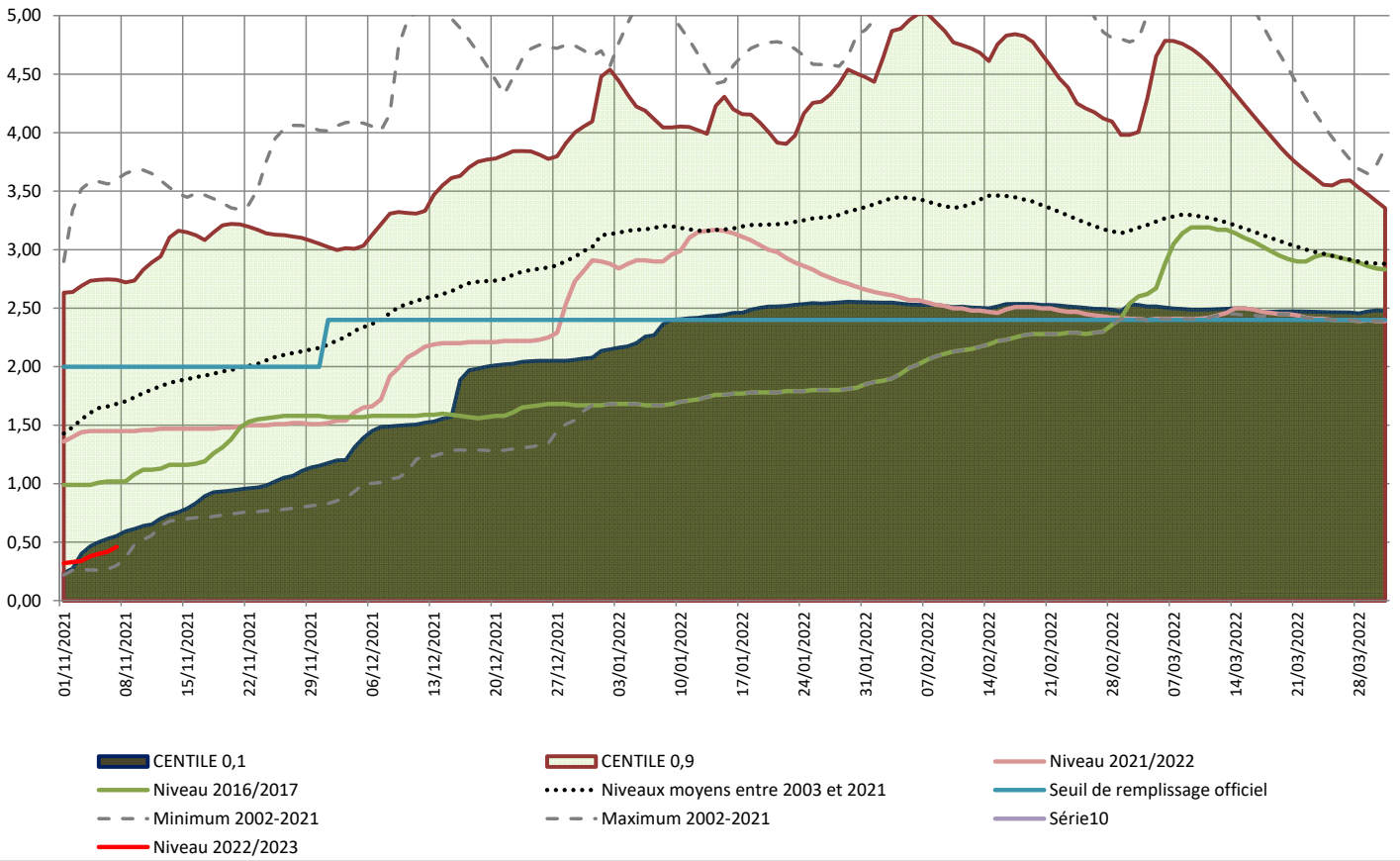
St Aubin la Plaine : **26 cm sous le seuil** de remplissage au 07/11

La situation est critique mais pas catastrophique pour le moment. Les secteurs les plus en difficulté pour le remplissage sont aussi les secteurs qui ont été le plus touchés par les restrictions printemps/été. Pour « Luçon Est » et « Vendée Ouest », mathématiquement les ouvrages sont partiellement moins à remplir que les autres unités de gestion ce qui nécessite moins de jours de remplissage.

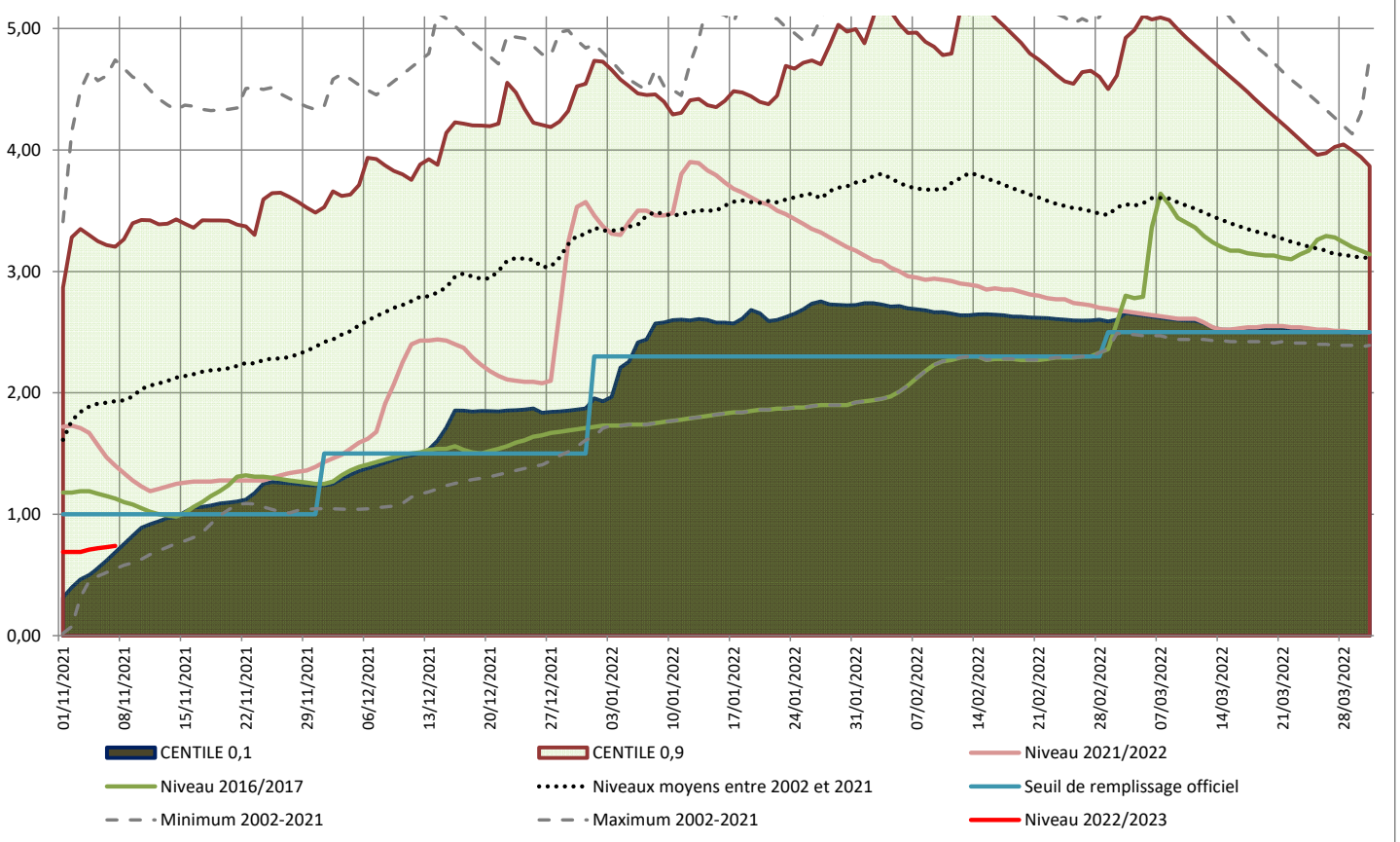
Pour les autres secteurs, les remplissages ont ou vont débuté (er) avec des débits modulés afin de ne pas interférer négativement sur les milieux.



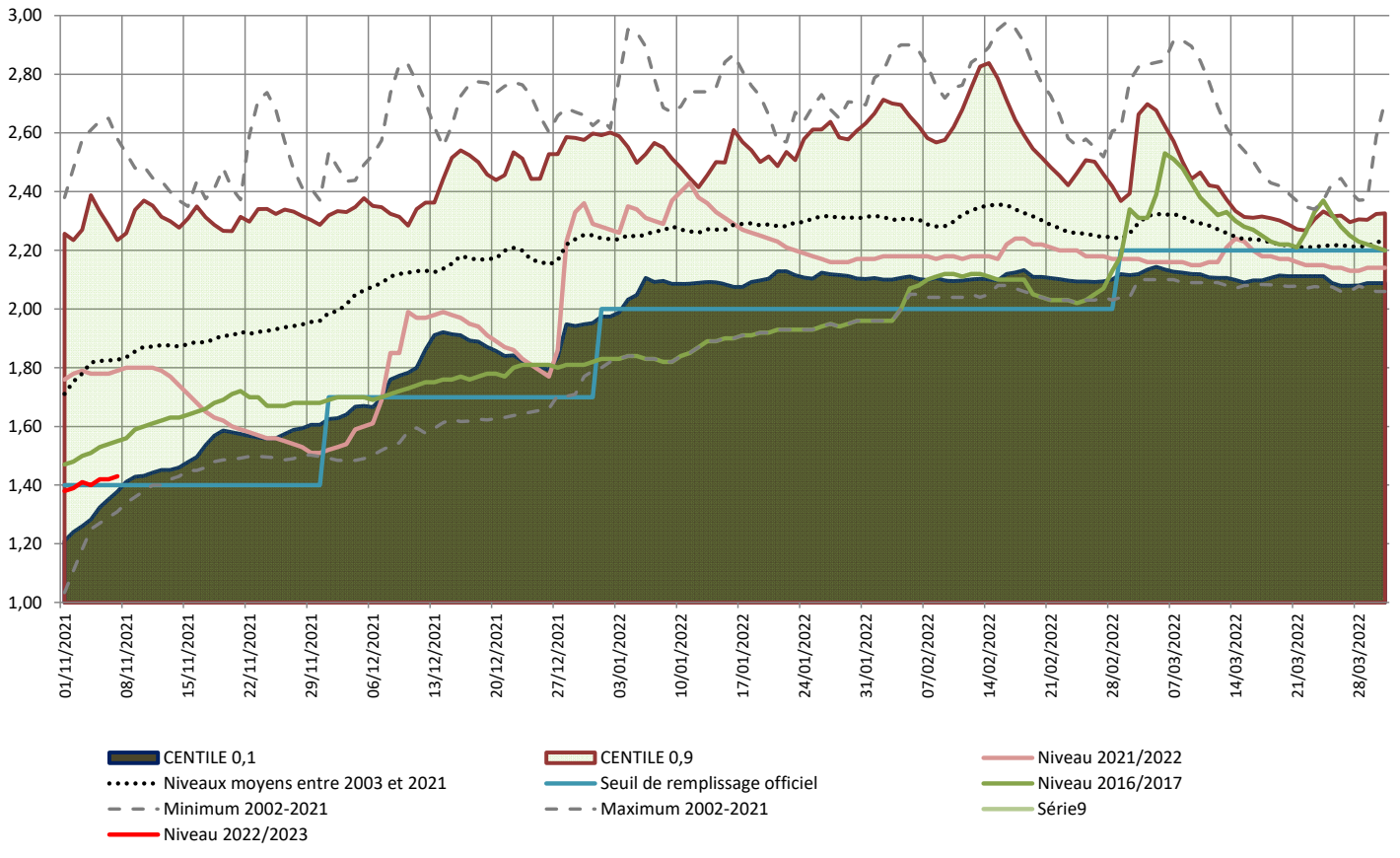
### Piézomètre de Luçon - MP12.2 - Période 01/11 au 31/03



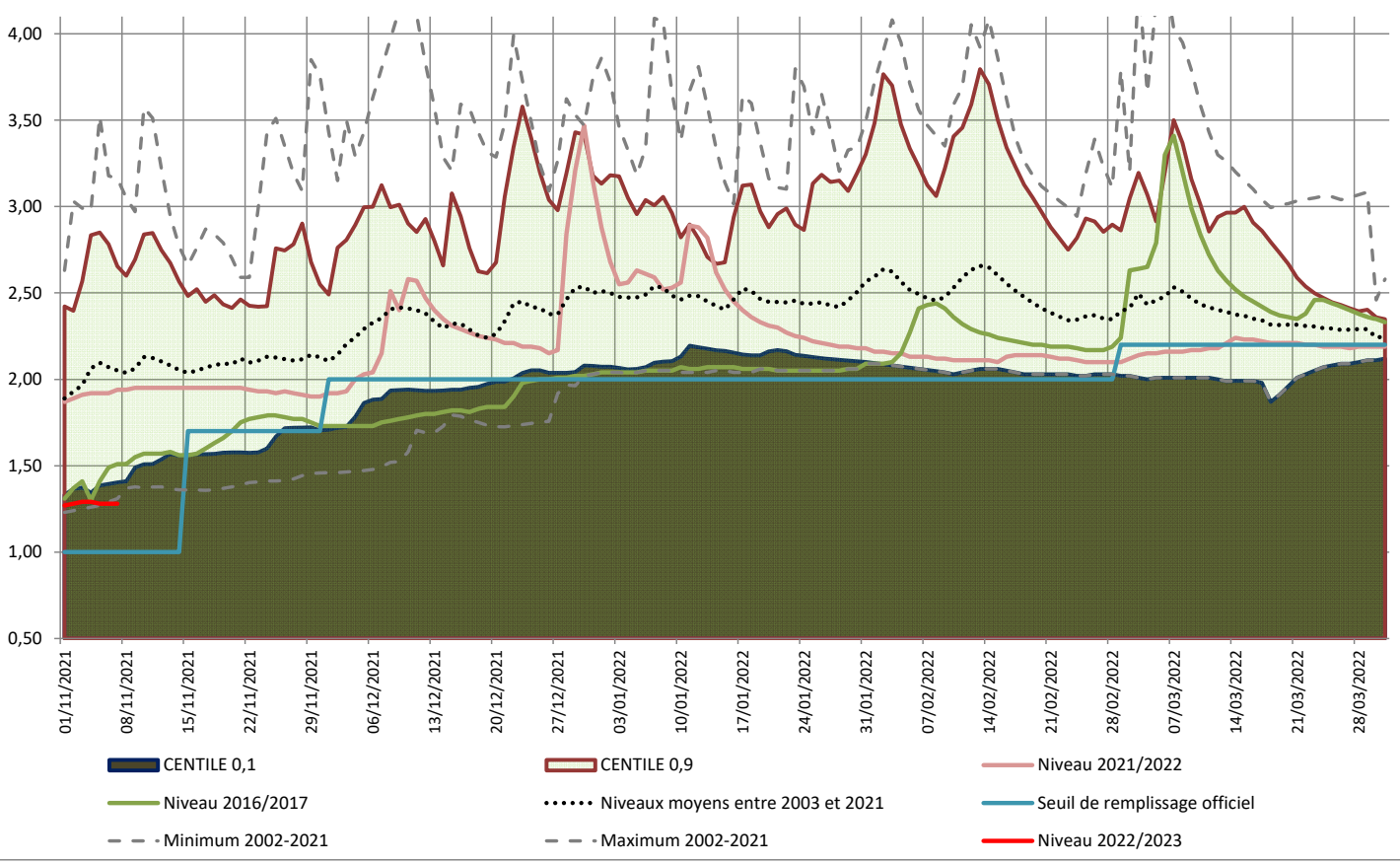
### Piézomètre de St Aubin la Plaine - MP13.1 - Période du 01/11 au 31/03



### Piézomètre du Langon - MP13.2 - Période du 01/11 au 31/03



### Piézomètre de Doix - MP 13.3 - Période du 01/11 au 31/03

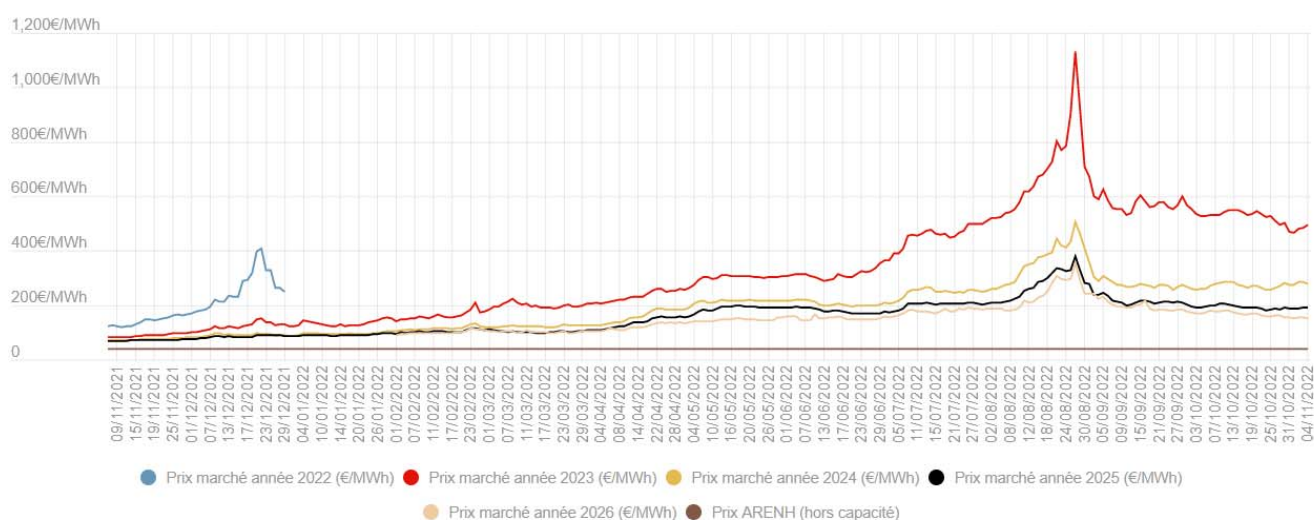


## Energie : analyser vos offres dans un contexte flou

Après une période de stabilisation, début 2021 avec un prix du kWh proche de 42 €/MWh ce dernier s'est envolé depuis l'été 2021 sur les marchés de gros avec des valeurs proches de 78 €/MWh pour de la fourniture 2022. Le prix du kWh dépendant aussi des autres énergies (gaz, énergies renouvelables, charbon, ...), la hausse du prix du gaz en Europe impacte celui de l'électricité (le gaz représente 19 % du mix énergétique européen). Le contexte géopolitique actuel, la vétusté du parc nucléaire français (21 % des réacteurs français non exploitable, production 2022 = 300 TWh contre 400 TWh en moyenne), le marché du Carbone, le retard de l'EPR et des énergies renouvelables sont autant de facteurs haussiers à courts et moyens termes.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif ARENH passera de 46.5 €/MWh (2022) à 49.5 €/MWh (+18 % par rapport à 2021) mais parallèlement pour limiter la flambée des prix le plafond ARENH est passé de 100 TWh à 120 TWh courant 2022 (+20 %) pour ne pas avoir trop d'écrêtement et se retrouver trop exposé au marché de gros. Avant ce changement de plafond le taux d'écrêtement était proche de 35-40 % tout de même en raison d'une hausse des demandes des fournisseurs alternatifs depuis 2018.

Les prix des marchés de gros ne cessent de flamber. En juillet dernier ils atteignaient 415 €/MWh et plus de 1 000 €/MWh fin août avant de redescendre à des niveaux moins élevés.... Aujourd'hui pour du CAL 2023 il faut s'attendre à un prix sur le marché du gros de l'ordre de 450 €/MWh, soit 10 fois le tarif ARENH !



Les questions essentielles restent sans réponse de la part des opérateurs :

- 1) Le taux d'exposition au marché de gros après écrêtement 2023. Sera-t-il de 15, 20, 25 % au final, malgré la hausse du plafond de l'ARENH ?
- 2) Le prix du marché de gros le jour de la signature de votre fournisseur (CAL 2023, CAL 2024 ou 2025 ?). Facteur 4 ou 8 ou autre ?

Pour les exploitations qui doivent renouveler leur contrat pour 2023, le casse-tête est légitime. Avec une hypothèse de taux d'écrêtement de 25 % et un tarif marché de gros X 8/ARENH, la facture serait multipliée par 3 à consommation kWh identique (ou X 2 si prix de gros X 4/ARENH). Il est impossible de diviser sa consommation énergétique par 2 ou 3, même avec la meilleure volonté du monde. A défaut il convient de bien adapter sa consommation et rechercher les voies possibles pour limiter les pertes :

- Variateur de fréquence sur pompe,
- Vétusté de la pompe,
- Pertes de charges sur le réseau

Plus que jamais, il faut penser performance d'irrigation et faire baisser le ratio « KWh consommé/m<sup>3</sup> consommé ».

Parallèlement, la négociation avec les fournisseurs d'énergie doit se préparer en estimant bien ses besoins de puissance et aussi le ration HP/HC selon les périodes de l'année (ne pas sous-estimer les consommations fantômes mais aussi l'impact de remplissage de retenues collinaires en hiver).

Si tout le monde s'accorde sur le fait que la tendance va rester haussière, personne à ce jour ne sait dans quelle proportion tant les facteurs sont multiples. A défaut de productions supplémentaires à court termes, seules des décisions politiques sont à même de pouvoir amortir le déséquilibre offre/demande.

---

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon**  
21 BD Réaumur  
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
TéL. 02 51.36.82.22

**Rédaction** : Eric FAURE

Avec le soutien financier de :

**Reproduction interdite**

